

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31143**

Intitulé

Coach consultant

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Linkup coaching - Centre européen de formation au coaching professionnel	Directrice pédagogique

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le métier de coach professionnel (coaching professionnel) est un métier qui met en pratique les fondamentaux scientifiques éprouvés des sciences humaines et sociales aux rangs desquelles la psychologie sociale et plus largement les sciences du comportement individuel et organisationnel, à travers l'expertise, l'analyse et la mise en œuvre d'outils opérationnels et de méthodologies d'intervention propres à favoriser et développer l'autonomie, la responsabilisation et la mise en action du client.

Le Coach professionnel intervient en tant qu'expert dans trois directions fondamentales que sont le coaching d'organisation, le coaching d'équipe et le coaching individuel.

Dans le respect des règles éthiques et déontologiques il accompagne des individus des équipes ou des organisations pour définir et atteindre leurs objectifs respectifs, développer et pérenniser leurs potentiels, et permettre l'émergence et la mise en place de stratégies d'action au bénéfice de la réussite de leur évolution et de leur performance.

Métier :

Coach Professionnel

Intervenant de niveau cadre Supérieur en Coaching Individuel de cadres et de dirigeants, en Coaching d'équipe et en Coaching stratégique d'organisation

Fonctions :

Coach Interne avec statut de cadre supérieur

Coach Externe avec statut de dirigeant, de cadre supérieur ou consultant

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat :

Caractéristiques des principales activités en coaching

- Coaching stratégique ou coaching d'organisation : pour les dirigeants et comité de direction. Coaching centré sur les réorganisations, les transitions et plus généralement les problématiques de changement, d'innovation, de performance et de construction d'une vision stratégique
- Coaching interculturel : destiné aux équipes dans des contextes et enjeux multiculturels et internationaux. Coaching prenant en compte la socio et psychogénèse des organisations, centré sur la convergence des représentations, des valeurs et des logiques d'adhésion au projet collectif
- Coaching de développement : (développement professionnel) pour les hauts potentiels, futurs cadres dirigeants, cadres supérieurs et managers
- Coaching de crise : (ou de sortie d'épreuve) pour les comités de direction et exécutifs, les équipes opérationnelles, les managers et dirigeants
- Coaching de prise de poste : (adaptation et évolution) pour les cadres dirigeants, les managers en transition, les cadres
- Coaching d'équipe : destiné aux équipes opérationnelles. Coaching centré sur la performance collective des équipes, l'optimisation des processus et des interactions, le développement des facteurs de cohésion et d'intelligence collective, la constitution d'une nouvelle équipe
- Coaching de gouvernance : destiné aux dirigeants et aux comités de direction. Coaching centré sur les modèles de leadership, les modèles managériaux et les attributs et manifestations du pouvoir et de l'autorité dans les organisations.
- Coaching de problématiques identifiées : pour managers et cadres. Coaching centré sur des problématiques RH, relationnelles, de cohésion, d'adhésion, de stratégies de management, ...

Ces situations professionnelles, devenues champ d'application du coaching, sont traditionnellement dévolues aux cadres de haut niveau. (cf ; Source ministère de la fonction publique – DGAFP – Le coaching professionnel dans la fonction publique)

Ethique du Coach, cadre déontologique et obligation de moyen

- Analyser et évaluer sa pratique professionnelle
- Consolider et développer son niveau de pratique
- Concevoir et mettre en œuvre de nouveaux processus opérationnels et outils spécifiques en lien avec le socle théorique du coaching et l'évolution du métier répondant ainsi à l'obligation de moyen du coach professionnel
- Développer un questionnement éthique et déontologique quant à sa pratique de coach
- S'inscrire dans un processus de supervision individuelle et/ou collective tout au long de sa pratique

Cadre d'intervention et méthodologie

- Présenter son activité de coach, les principes fondamentaux et les limites d'intervention du coaching
- Contractualiser la mission de coaching et en définir les conditions particulières
- Analyser clarifier et contextualiser la demande et les besoins du client
- Conduire des entretiens
- Déterminer le ou les objectifs à atteindre
- Identifier les potentialités du client et faire émerger les différentes options stratégiques permettant d'atteindre l'objectif prédéfini
- Mettre en œuvre les différentes étapes du plan d'action et les critères d'atteinte de l'objectif tel que contractualisés dans le contrat de coaching
- Valider l'atteinte de l'objectif et opérer la restitution du parcours et du travail accompli

Exemples d'objectifs dans les champs d'intervention du coaching

- Développer la performance des équipes et améliorer le fonctionnement collectif
- Accompagner la conduite du changement
- Accompagner les dirigeants dans la prise de décision, dans la gestion de la complexité et la mise en œuvre d'un style de management ou de leadership efficient
- Aider les cadres et les décideurs à construire une nouvelle vision et à la faire partager
- Développer de nouvelles compétences et de nouveaux apprentissages
- Faire émerger les potentiels d'évolution des individus en responsabilités et des collectifs
- Améliorer les pratiques managériales et la prise en compte de la dimension humaine du management (management socialement responsable - ISO 26000 - chapitre 6)
- Accompagner le développement et la prise en compte de la qualité relationnelle et de la qualité de vie au travail
- Accompagner la mobilité
- Accompagner la gestion et la sortie de crise et de conflit
- Travailler à l'inclusion et l'intégration d'équipes et d'individus par-delà les différences « culturelles »
- Développer la maturité des services et équipes aux fins d'approcher des fonctionnements en intelligence collective

Le (la) titulaire est capable de :

- 1 - Surveiller, évaluer, consolider et développer son niveau de pratique
 - 2 - Présenter son activité de coach, la charte déontologique et les principes fondamentaux du coaching
 - 3 - Contractualiser la mission de coaching et en définir les conditions particulières
 - 4 - Mettre en œuvre le processus de coaching
 - Construire la relation d'accompagnement
 - Analyser et clarifier la demande et les besoins du client, contextualiser l'existant
 - Conduire des entretiens
 - 5 - Déterminer le ou les objectifs à atteindre
- Identifier les ressources et obstacles du client et faire émerger les différentes options stratégiques permettant d'atteindre l'objectif prédéfini
- 6 - Mettre en œuvre et valider les différentes étapes du plan d'action et les critères d'atteinte de l'objectif tel que contractualisé dans le contrat de coaching.
 - 7 - Valider l'atteinte de l'objectif et opérer la restitution du parcours et du travail accompli.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs d'activité et toutes tailles d'entreprises (PME, PMI, Grandes entreprises...)

Prestation d'accompagnement aux entreprises, aux structures institutionnelles, au secteur associatif et aux particuliers,

Le coach professionnel, individuel ou d'équipe, exerce son activité au sein de différents types de structures tous secteurs d'activités confondus :

- Toutes structures institutionnelles en tant que coach interne ou externe
 - Secteur privé en tant que coach interne ou externe
 - Cabinets de coaching et de conseil
- Coach professionnel (individuel - d'équipe -d'organisation), Coach interne ou externe, Consultant RH, Mentor, Conseil en management, Manager coach, développement de sa propre activité de coach (sous le régime libéral ou salarié indépendant).

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

M1502 : Développement des ressources humaines

M1503 : Management des ressources humaines

Réglementation d'activités :

Le coach s'engage à respecter la Charte déontologique et l'éthique du métier (notamment la charte déontologique éditée par l'association professionnelle EMCC)

- Le coach garantit un niveau d'expertise, un niveau d'exercice de son métier et de connaissances continuellement mises à jour, lui permettant de répondre à la demande des clients
- Le coach s'astreint au secret professionnel et à la plus stricte confidentialité
- Le coach s'astreint une obligation de supervision dans le cadre de sa pratique professionnelle
- Conscient de sa position d'accompagnant, le coach s'interdit d'exercer tout abus d'influence
- Le coach s'oblige à inscrire sa pratique dans une relation contractuelle définissant le cadre et les limites d'intervention et à prendre en compte les demandes et attentes des clients, à leur seul bénéfice.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Au sein de l'organisme de formation :
- Rendu sur le parcours effectué :
 - Avoir suivi l'intégralité des 416 heures de formation
 - Etre dans un processus de supervision
 - Avoir entamé le processus d'accompagnement projet
 - + rendu du descriptif de projet professionnel
 - Exercice de coaching supervisé : Avoir réalisé au minimum 4 processus de coaching d'au moins 6 séances chacun (cf. annexe 11 - cadre et modalités de supervision)
 - Rendu de 4 rapports de coaching attachés aux processus effectués (cf. annexe 12 - cadre du rapport de coaching)
 - Rendu d'un rapport d'autoévaluation de sa pratique en séance (cf. annexe 13 - rapport d'autoévaluation)
(cf. annexe 14 - analyse de pratique en ateliers)
 - Rendu et Soutenance devant le jury d'un mémoire professionnel de fin de formation (cf. annexe 15 - cadre du mémoire professionnel)
 - Etude de cas pratiques et restitution devant le jury
 - Devoir sur table portant sur l'évaluation de connaissances directement transposables en compétences opérationnelles terrain
- En VAE:
- Constitution du dossier de VAE
 - Entretien de présentation du dossier de VAE
 - Rédaction et soutenance du mémoire professionnel devant le jury
 - Mise en situation devant le jury

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury d'évaluation est présidé par un professionnel du coaching (voir mode de désignation - fiche 10) Le jury est composé de 5 membres. <ul style="list-style-type: none"> • 3 professionnels du secteur non intervenants dans l'organisme de formation. • 2 professionnels membre de l'organisme de formation parmi lesquels, le directeur pédagogique, les directeurs fondateurs, le responsable pédagogique en charge de la qualité Plus de la moitié des membres du jury est extérieure à l'autorité délivrant la certification.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Le jury d'évaluation est présidé par un professionnel du coaching (voir mode de désignation - fiche 10) Le jury est composé de 5 membres. <ul style="list-style-type: none"> • 3 professionnels du secteur non intervenants dans l'organisme de formation. • 2 professionnels membre de l'organisme de formation parmi lesquels, le directeur pédagogique, les directeurs fondateurs, le responsable pédagogique en charge de la qualité Plus de la moitié des membres du jury est extérieure à l'autorité délivrant la certification.

Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	<p>Le jury d'évaluation est présidé par un professionnel du coaching (voir mode de désignation - fiche 10)</p> <p>Le jury est composé de 5 membres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 professionnels du secteur non intervenants dans l'organisme de formation. • 2 professionnels membre de l'organisme de formation parmi lesquels, le directeur pédagogique, les directeurs fondateurs, le responsable pédagogique en charge de la qualité <p>Plus de la moitié des membres du jury est extérieure à l'autorité délivrant la certification.</p>
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau I, sous l'intitulé "Coach consultant" avec effet au 29 septembre 2017, jusqu'au 21 juillet 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 11 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Il est mis à l'enregistrement de la certification coach professionnel au niveau II.

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coach professionnel(le)" avec effet au 29 novembre 2016, jusqu'au 03 mars 2022. *En vertu de l'article 22 de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, tous les certifiés engagés dans le dispositif avant le 29 novembre 2016 et certifiés au plus tard par le jury du 29 septembre 2017 bénéficieront de l'enregistrement de la certification au niveau I.*

Arrêté du 19 novembre 2013 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Coach professionnel" avec effet au 01 décembre 2011, jusqu'au 29 novembre 2016.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 16 à 18 participants par session / 12 à 14 certifiés par session

Autres sources d'information :

Informations et documentation consultables sur le site :

www.linkup-coaching.com

<http://www.linkup-coaching.com>

Lieu(x) de certification :

Linkup coaching

Centre Européen de Formation au Coaching professionnel

Salles de formation Campus grand Paris

23 avenue Louis Breguet

78140 Velizy Villacoublay

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Espace formation Linkup Coaching - Campus Paris Velizy -23 avenue Louis Breguet - Batiment B - 78140 Velizy Villacoublay
- Espace Formation Linkup Coaching - Lyon - Villemanzy, 69004 Lyon
- Espace Formation Linkup Coaching - Montpellier- 34070 Montpellier
- Espace formation Linkup Coaching - Bordeaux - Centre Mériadeck - 33000 Bordeaux
- Espace formation Linkup Coaching - Fort de France - Martinique

Historique de la certification :

Certification précédente : Coach professionnel(le)